

EXHAUSSEMENT CORPS ASPTS

COMPTE-RENDU DU DIALOGUE SOCIAL DU 15 JUILLET 2021

Le 15 juillet a eu lieu une réunion de concertation entre la DRCPN et le SNIPAT sur l'exhaussement des ASPTS.

La DRCPN a rappelé les modalités de cet exhaussement :

- 9 ans de fonction publique et de filière scientifique
- Absence de sanctions dans le dossier individuel
- Notations satisfaisantes au cours des 3 dernières années.
- Pas de fiches de non proposition.
- 450 agents doivent être promus.

Les dossiers écartés pour cette année :

Nous avons très vite fait remarqué qu'initialement été prévu un **exhaussement** à l'image de celui des gardiens de la paix qui s'est fait en une seule fois et pour tous sans discrimination ! Seulement la DRCPN a utilisé à de trop nombreuses reprises le terme **promotion** ! Qui montre bien la différence de traitement...

Et cela s'est traduit pas des faits ! Tous les dossiers avec sanction en cours ou 3 mauvaises notations ou fiche de non proposition par la hiérarchie ont été dans un premier temps automatiquement écartés de l'exhaussement.

Pour chaque dossier, nous avons soit apporté des éléments contradictoires, soit demandé un complément d'information.

Le cas des détachements :

Suite à des concours dans d'autres administrations ou des détachements en attente d'intégration, la DRCPN doit et s'est engagé à contacter les collègues concernés afin de savoir s'ils y a un projet de réintégrer le corps des ASPTS et du choix des collègues dépendra l'écartement ou le report pour le prochain reclassement.

La liste des « promus » :

Suite à nos remarques concernant les dossiers initialement écartés et à l'apport d'informations concernant d'autres agents (réussite de concours, détachements, etc.), la liste n'a pu être arrêtée...

Il semblerait que DIALOGUE ne soit pas toujours bien renseigné...

La publication de l'« exhaussement ... » :

Pour la DRCPN, l'objectif est de publier le TG de reclassement des 450 ASPTS en TPTS avant la fin juillet. Elle s'engage à laisser un délai suffisant pour transmettre aux OS le projet avant la publication.

Pour info : Au CTRPN tenu ce même jour une organisation syndicale a demandé davantage de temps pour travailler sur les dossiers de cet exhaussement... Le DRCPN a déclaré ne pas être à cheval sur la fin juillet...

Compte tenu du retard déjà accumulé, nous espérons que son propos était sur le vif et sans réalité. Même si nous dénonçons les critères appliqués, il est grand temps que cette réforme prenne effet.

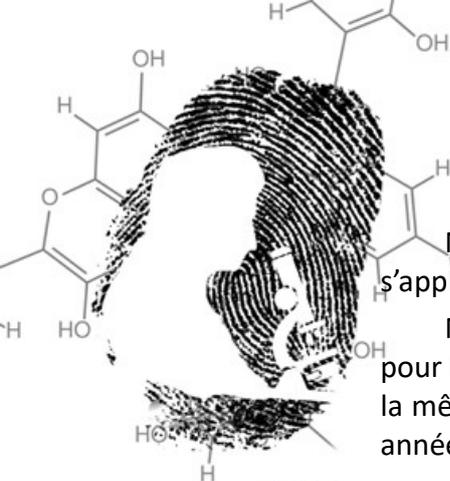
snipat
Scientifiques

Xavier DEPECKER
Secrétaire National en charge
des scientifiques
07 77 80 51 18
pts@snipat.com

Guillaume GROULT
Adjoint
06 78 40 53 87
pts.idf@snipat.com

Michel LORENTZ
Adjoint
06 64 65 89 36
pts.est@snipat.com





NOTRE AVIS :

Nous sommes évidemment contrariés par les critères d'exclusion que nous pensions s'appliquer que pour « l'année charnière » correspondant à la zone du 450ème.

Nous souhaitons que le résonnement se fasse par grappe, c'est à dire par promo, car pour l'exemple nous allons probablement avoir deux agents issus de même concours, avec la même ancienneté et les même notations mais dont un seul pourra passer B1 dès cette année.

Nous avons à nouveau mis en évidence que ce procédé est à l'image de notre statut contradictoire.

CE N'EST NI UN EXHAUSSEMENT, NI UNE PROMOTION...

La DRCPN s'engage à nous transmettre le pré-TG quelques jours avant sa parution afin que nous puissions faire remonter nos observations.

snipat
Scientifiques

Xavier DEPECKER

Secrétaire National en charge
des scientifiques
07 77 80 51 18
pts@snipat.com

Guillaume GROULT

Adjoint
06 78 40 53 87
pts.idf@snipat.com

Michel LORENTZ

Adjoint
06 64 65 89 36
pts.est@snipat.com



snipat PTS
(groupe privé)

www.snipat.com



#SNIPATPTS